



RESTRICTION DU DROIT DE GRÈVE

LA CGT CHEMINOTS EN OPPOSITION FRONTALE !

Le Sénat adopté hier, mardi 09 avril 2024, une proposition de loi qui vise, une nouvelle fois, à restreindre l'exercice du droit de grève pour les salariés des transports terrestres de voyageurs.

Depuis 2007, ce ne sont pas moins de 3 textes de loi qui ont matérialisé cette offensive de la droite politique en France.

Pour la CGT, la liberté d'expression, la citoyenneté, le droit de grève reposent sur des droits fondamentaux, individuels et collectifs inscrits dans la Constitution.

La Fédération CGT des Cheminots est en opposition frontale à cette loi inutile et dangereuse dont les dispositions, si elles devaient être mises en œuvre, ne feront pas taire les colères et autres mécontentements qui s'expriment par différentes formes de mobilisations, dont la grève dans les entreprises.

La proposition de loi, votée hier au Sénat vise à maîtriser les conflits pour accélérer encore plus le démantèlement de l'entreprise publique SNCF, la libéralisation du secteur ferroviaire pour faire valoir le seul concept de rentabilité, de profit qui guide les libéraux.

La Fédération CGT des Cheminots réaffirme qu'elle a des propositions sur l'ensemble des sujets inhérents aux conditions sociales, de vie et de travail des cheminots ainsi que pour le développement du service public ferroviaire FRET et voyageurs. Cela exige de la part du patronat du ferroviaire, de la direction SNCF de se mettre autour de la table avec les syndicats pour que la négociation prenne corps dans le secteur et débouche sur des avancées pour toutes et tous les cheminots.

Sachant que 98 % des dysfonctionnements que subissent les usagers ne résultent pas des grèves mais d'incidents liés en grande partie aux désengagements de l'État n'octroyant plus les moyens financiers, humains et matériel, nécessaires au bon fonctionnement de la SNCF au quotidien, cette proposition de loi est une arnaque intellectuelle vis-à-vis des usagers du train.

Attaquer le droit de grève revient à limiter le droit d'expression individuel dans un cadre collectif. Pour la CGT, le droit de grève est, et doit rester, un des leviers de l'action collective.

**C'est un droit fondamental
au service du progrès social
qui doit être défendu avec force et conviction !**

CONTACT
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
Cédric ROBERT
Tél : 01 55 82 84 32
com@cheminotcgt.fr

